

PRENEZ NOTE

L'Assemblée débutera dès 10 h

D'année en année, la Mutuelle apporte des améliorations à l'organisation de son assemblée générale annuelle afin que soit respecté l'horaire et que tout se déroule avec fluidité. C'est pourquoi la Mutuelle vous annonce que, pour pouvoir assister à toute l'Assemblée, vous devrez prendre les mesures nécessaires pour arriver à l'heure et **vous enregistrer avant 9 h 30**, car les portes de l'Assemblée seront fermées dès 10 h, et ce, pour éviter les interruptions causées par les retardataires.

Si, malencontreusement, vous deviez être en retard, il vous sera tout de même possible d'entrer. Toutefois, vous devrez attendre qu'on vous indique à quel moment vous pourrez le faire, car des périodes précises auront été prévues à cet effet.

Nous vous rappelons que seules seront admises dans la salle de réunion les personnes étant inscrites à la section 2 d'un *Formulaire de procuration* valide reçu par le secrétariat avant le 13 avril 2018 à 23 h 59.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre habituelle collaboration.

Si vous avez des questions lors des Assemblées

STANDS D'INFORMATION

Puisque l'horaire de la journée du 24 avril sera très chargé, les périodes de questions seront limitées à 20 et 30 minutes comme indiqué dans l'avis de convocation. Pour pallier à ce manque de temps, la Mutuelle a prévu deux stands d'information où il vous sera possible de poser vos questions **AVANT** les Assemblées sur les changements proposés au *Règlement intérieur* et sur les états financiers. Des avocats et des représentants de la Mutuelle seront disponibles à ces stands pour répondre à vos questions, et ce, de 8 h 30 à 9 h 30. N'hésitez pas!

FICHES-QUESTION

Pour les mêmes raisons qui ont été soulevées dans le précédent paragraphe, une fiche-question sera aussi mise à votre disposition pour que vous puissiez formuler vos questions. Ces fiches seront déposées sur les tables avant votre arrivée. Vous pourrez les remplir tout au long de la journée et les déposer avant votre départ dans une boîte prévue à cet effet. Au lendemain des Assemblées, nous compilerons les questions et leurs répondrons dans le cadre d'un bulletin spécial « postassemblées » de *Les Chemins de l'entraide* qui sera publié avant l'été.

DROIT DE PAROLE AUX REPRÉSENTANTS

Toujours pour les mêmes raisons et pour donner la parole au plus de membres que possible, **seuls les Représentants pourront prendre la parole** lors des Assemblées.

Les états financiers de 2017 et autres documents liés aux Assemblées sont maintenant disponibles en ligne

Comme promis par le président du conseil d'administration de la Mutuelle, les états financiers de l'année 2017 sont maintenant disponibles sur le nouveau site Web. Vous y trouverez également d'autres documents pertinents aux Assemblées, tels qu'un tableau résumant les modifications proposées au *Règlement intérieur*. Vous êtes invités à aller les consulter et les imprimer si vous le souhaitez.

Pour les consulter, suivez la marche à suivre :

1. Rendez-vous sur le site Web au www.cmae.ca
2. Cliquez sur l'onglet *Publications*
3. Cliquez ensuite sur *Assemblée générale annuelle 2018*
4. Cliquez finalement sur le document souhaité

RAPPORT ANNUEL 2017

Notez que dès que le 9 avril, le rapport annuel 2017 complet sera aussi déposé sur le site Web. Pour y accéder, vous pourrez vous rendre à nouveau dans la section *Publications* de notre site Web, cliquer cette fois sur *Rapports annuels* et cliquer sur *Rapport annuel (FR) 2017*.